



CONSEILS IMPORTANTS CONCERNANT LE PASSEPORT CANADIEN



RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS concernant la protection et l'utilisation de votre nouveau passeport canadien

Votre passeport demeure la propriété exclusive du gouvernement du Canada, et vous êtes la seule personne qui peut l'utiliser. Toute utilisation abusive de ce titre de voyage pourrait entraîner des procédures criminelles, la révocation du passeport ou l'inadmissibilité ultérieure aux services de passeport.

Lorsque vous recevez votre nouveau passeport

Vérifiez-le! Assurez-vous que les renseignements personnels figurant dans votre nouveau passeport sont exacts. Communiquez immédiatement avec nous si vous trouvez une erreur. Une erreur dans votre passeport peut nuire à vos déplacements.

Signez-le! Signez votre nom à l'encre sur la ligne de signature à la page 3 de votre passeport. Ne signez que votre passeport, jamais celui de votre enfant ou de votre époux. Il est recommandé d'utiliser un stylo à bille bleu ou noir. Veuillez noter que la page 2 du passeport canadien ne contient plus de signature numérique préimprimée.

Les parents ou les tuteurs légaux ne doivent jamais signer le passeport d'un enfant, car cela le rend invalide. Bien que les enfants de moins de 16 ans ne soient pas tenus de signer leur passeport, ceux âgés de 11 à 15 ans sont encouragés à le faire. Si le passeport n'est pas signé par l'enfant, la section réservée à la signature à la page 3 doit être laissée vierge. La signature d'un enfant âgé de moins de 11 ans ne rend pas son passeport invalide.

Remplissez-le! Au bas de la page 4, indiquez votre adresse dans l'espace prévu à cette fin, et dans l'espace en dessous, indiquez le nom d'une personne qui ne voyage habituellement pas avec vous ou votre enfant et que nous pouvons aviser en cas d'urgence, le lien qui vous unit ou qui unit votre enfant à cette personne, ainsi que ses coordonnées.

Remarque : La photo a été intégrée au passeport sous forme d'image numérique. C'est pourquoi il est possible que vous remarquiez des variations dans la couleur.

Consultez la dernière page de votre passeport pour obtenir des conseils de voyage judicieux.

Mettez-le en lieu sûr

Vous êtes responsable de votre passeport et, le cas échéant, de celui de votre enfant, ainsi que de tout autre titre de voyage qui vous a été délivré. Il vous incombe donc de le conserver en lieu sûr, à l'abri de l'eau et de l'humidité. Protégez votre passeport en le plaçant dans une pochette en plastique ou un porte-monnaie imperméable.

Lorsque vous ne voyagez pas, rangez votre passeport dans un endroit sûr de votre maison, difficile d'accès aux autres.

Avant de partir

Il pourrait être utile de laisser votre certificat de naissance ou de citoyenneté à un endroit auquel a accès un ami ou un membre de votre famille de confiance, au cas où vous auriez à remplacer votre passeport pendant votre voyage.

Vérifiez la **période de validité et la date d'expiration de votre passeport** à la page 2 avant de planifier un voyage.

De nombreux pays exigent que votre passeport soit valide plusieurs mois après la date prévue de votre départ. Chaque pays établit ses propres règles. Vous devriez donc consulter les conseils aux voyageurs et les avertissements, à voyage.gc.ca/conseils, pour connaître les exigences de chacun de vos pays de destination.

À voyage.gc.ca/conseils, vous trouverez également des renseignements à jour sur la sécurité dans des pays particuliers, les exigences d'entrée et de sortie, les préoccupations liées à la santé, les lois et la culture locales, les catastrophes naturelles et le climat de plus de 220 destinations partout dans le monde.

Commandez ou téléchargez un exemplaire de « Bon voyage, mais... Renseignements indispensables aux voyageurs canadiens » et d'autres publications où vous trouverez des conseils pour voyager en toute sécurité et de manière responsable, à voyage.gc.ca/publications.

Visas

Il vous incombe de communiquer avec le bureau du gouvernement du Canada de chacun de vos pays de destination bien avant votre départ pour savoir si vous devez obtenir un visa pour entrer dans le pays ou pour y séjourner pendant une période prolongée.

Si c'est le cas, vous devez présenter une demande de visa immédiatement. Pour de plus amples renseignements, visitez voyage.gc.ca/voyager/documents/visas.

Si vous devez envoyer votre passeport à un bureau des visas, nous vous recommandons de recourir à un service de courrier qui vous permet de repérer votre envoi. Veuillez joindre à votre demande de visa une enveloppe-réponse affranchie pour le retour de votre passeport. Notez dans un registre les numéros de suivi indiqués sur les étiquettes de courrier afin de suivre tant la réception de votre passeport que son retour. Vous trouverez la liste des bureaux des gouvernements étrangers au Canada à international.gc.ca/protocol-protocole/refs.aspx?lang=fra.

Pendant votre voyage

Gardez toujours votre passeport en lieu sûr, et ne communiquez jamais les renseignements contenus dans votre titre de voyage, à moins que ce soit absolument nécessaire. Un passeport canadien est un document précieux qu'il est recommandé de toujours garder en lieu sûr. Ne le laissez nulle part sans surveillance, par exemple dans vos bagages, votre véhicule ou votre chambre d'hôtel.

Si vous perdez ou vous faites voler votre passeport ou celui de votre enfant, signalez-en la perte ou le vol immédiatement au Programme de passeport du gouvernement du Canada, en appelant au 1-800-567-6868 (au Canada) ou au bureau du gouvernement du Canada le plus près (à l'étranger). Votre passeport sera annulé sur-le-champ.

Présentez une nouvelle demande de passeport générale accompagnée du formulaire « Déclaration concernant un document de voyage canadien perdu, volé, inaccessible, endommagé ou trouvé » [PPTC 203] au bureau du gouvernement du Canada à l'étranger le plus près. Si votre demande a pour but le remplacement d'un passeport endommagé ou retrouvé après avoir été signalé comme perdu ou volé, joignez ce passeport à votre demande.

Ne voyagez pas avec un passeport endommagé ou trouvé, car vous pourriez subir des retards importants, vous voir refuser l'entrée aux postes frontaliers ou encore vous voir refuser l'embarquement à bord d'un avion. Un passeport signalé perdu ou volé a été annulé électroniquement par le Programme de passeport et, par conséquent, n'est plus valide pour voyager. Il doit être immédiatement rapporté à un bureau des passeports, au bureau du gouvernement du Canada à l'étranger le plus près, au service de police local, à un poste de la Gendarmerie royale du Canada ou envoyé par courrier recommandé ou par messagerie à l'adresse suivante :

Réseau centralisé, Protection des passeports, 3^e étage Gatineau (Québec) K1A 1L1

Restez branchés

Inscrivez-vous au Service d'inscription des Canadiens à l'étranger, à voyage.gc.ca/inscription afin qu'Affaires mondiales Canada puisse communiquer avec vous et vous aider en cas d'urgence, au pays ou à l'étranger.

Abonnez-vous aux dernières nouvelles pour vous tenir au fait des récents conseils pour voyager en toute sécurité, à voyage.gc.ca/dernieresnouvelles, ou encore consultez le compte Twitter ([@voyageGdC](https://twitter.com/voyageGdC)) ou Facebook ([voyageGdC](https://facebook.com/voyageGdC)) de voyage.gc.ca.

Détenteurs de la carte NEXUS

Il vous incombe de mettre à jour vos renseignements sur le passeport et votre adresse pour votre carte NEXUS. Pour en savoir davantage sur NEXUS : cbsa-asfc.gc.ca.

Canadiens ayant une double nationalité

Pour monter à bord d'un avion à destination du Canada dans le but d'y séjourner ou d'y transiter, vous devez avoir un passeport canadien valide. Cela signifie qu'en tant que citoyen canadien, vous ne pouvez pas prendre un avion vers le Canada avec votre passeport non canadien (à l'exception des personnes ayant la double nationalité canadienne-américaine). Si votre autre pays de nationalité exige que vous entriez dans ce pays et en sortiez au moyen d'un passeport délivré par son gouvernement, vous devrez être muni des deux passeports pour voyager.

Si vous avez la double nationalité canadienne-américaine et que vous êtes détenteur d'un passeport américain en règle, vous n'avez pas besoin d'un passeport canadien pour venir au Canada en avion. Cependant, vous devrez quand même avoir en main les pièces d'identité requises et satisfaire aux exigences de base pour entrer au Canada. Pour de plus amples renseignements à propos des exigences de base, veuillez consulter : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/admissibilite.html.

Communiquez avec nous

Site Web : Canada.ca/passeport

Numéro sans frais (Canada et États-Unis) : **1-800-567-6868**

Numéro à l'extérieur du Canada et des États-Unis : **1-819-997-8338**

Téléscripteur

Numéro sans frais (Canada et États-Unis) : **1-866-255-7655**

Numéro à l'extérieur du Canada et des États-Unis : **1-514-283-5197**

Dernières nouvelles pour les voyageurs

Site Web : voyage.gc.ca/dernieresnouvelles

Twitter : [@voyageGdC](https://twitter.com/voyageGdC)

Facebook : [/voyageGdC](https://facebook.com/voyageGdC)



facebook.com/passeportcan

twitter.com/passeportcan

youtube.com/passeportcan

En cas de problèmes à l'étranger

- Communiquez avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche (liste à voyage.gc.ca/bureaux).
- Appelez le Centre de surveillance et d'intervention d'urgence à Ottawa, en composant le **1-613-996-8885** (appels à frais virés possibles dans la plupart des pays).
- Envoyez un courriel à sos@international.gc.ca.
- Consultez le site Web du gouvernement du Canada à voyage.gc.ca/urgences.

Allez au bureau du gouvernement du Canada le plus près de votre destination.

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Numéro de passeport : _____